

Henri Leclerc, 50 ans de plaidories

DOMINIQUE SIMONNOT 22 DECEMBRE 2005 A 05:05

Ses pairs l'ont érigé en modèle. Pour sa passion, son investissement démesuré dans les affaires plus difficiles, pour son talent d'orateur. Avocat et militant des droits de l'homme, Henri Leclerc fête son demi-siècle de barreau.

Nous sommes en 1957. Planté devant le juge, la mèche déjà en bataille mais encore noire, le jeune Henri Leclerc plaide sa première affaire pénale. Sa voix basse a l'éloquence de la prestigieuse conférence du stage (1) où il vient d'être élu. Commis d'office à la 23^e chambre correctionnelle de Paris, celle des «flags», il s'enflamme pour un Yougoslave clandestin. Il a détesté le président méprisant son client, qui, pour apaiser son ventre creux, a bu le lait au goulot des bouteilles qu'à l'époque le laitier déposait à l'aube devant les magasins. Il a haï les réflexions écoeurées des juges : «Et si des enfants avaient bu après vous ?» Il est fier de ses phrases qui s'envolent, se rengorge des félicitations du président : «Magnifique plaidoirie, maître !» Six mois ferme pour le Yougoslave et une honte infinie pour son défenseur. De ce jour, l'avocat se jure «de ne plus jamais plaider pour le plaisir des mots. Seule compte l'efficacité».

En décembre 2005, Me Henri Leclerc trinque avec ses copains pénalistes à ses cinquante ans de barreau. Connus, reconnus pour ses engagements, président honoraire de la Ligue des droits de l'homme, il parcourt les colloques consacrés aux droits de l'homme, généreux de ses interviews si c'est pour la bonne cause : la justice, la défense, les prisons, les immigrés, les lois liberticides... Avant tout, pourtant, il est un avocat. L'obsession de ses débuts ne l'a pas quitté : «comment faire pour faire changer d'avis les magistrats», comment être utile à ceux qu'il défend. Il ressasse sa phrase fétiche, reprise du préhistorien André Leroi-Gourhan, «cette faculté déconcertante qu'ont les faits de se ranger dans le bon ordre pour peu

qu'on les éclaire d'un seul côté à la fois», et son principe directeur, «le seul choix de l'avocat est de les éclairer différemment».

Ces maximes en tête, Leclerc a bataillé aux flags : «Une des défenses les plus difficiles qui soit. Le juge a déjà son idée, sa conviction qui se renforce à la vue du type dépenaillé après des heures de garde à vue. Le temps y est compté, il faut en quelques minutes voir tous les moyens à présenter. Avec le métier, se met en place dans la tête une sorte de checklist, le malheur est qu'on y envoie là des jeunes qui, s'ils ne portent pas en eux une étincelle de magie, de génie, n'y arrivent pas.» En mai 1968, avocat du «mouvement», il y dort quasiment. Plus tard, à la fin des années 70, avec d'autres grands pénalistes, ils y font des descentes, se relaient pour plaider contre la justice d'abattage. Une fois, un dossier lui échoit, il demande l'audition du père de son client. Refusé. Il se fâche, veut entamer son réquisitoire contre la justice expéditive. Roué, le président prononce la relaxe avant qu'il ne prononce un mot. En 1976, il préface le recueil des chroniques d'audiences de flagrants délits écrites par Christian Hennion, journaliste à Libération : «A ces audiences, on ne réprime pas à la mesure d'un tort causé, mais au degré de déviance. Déviance toujours vue comme négative, dangereuse en soi. [...] A qui sont adressées ces sentences ? Pourquoi ? Comment ? A des jeunes, des femmes, des hommes, des chômeurs, bien souvent des immigrés. Pour des délits la plupart du temps tristes, misérables [...] Actes non prouvés bien souvent et contestés la plupart du temps...» Voilà un combat perdu. «Je pourrais dire la même chose et pire aujourd'hui des comparutions immédiates.»

Eclairer différemment les faits... c'est connaître ceux pour qui l'on se bat. Il défend les paysans ? Il arpente leurs fermes et leurs plateaux. Les mineurs des Houillères ? Il descend aux mines. Les pêcheurs ? Il est chaque semaine à Brest : «J'essayais de comprendre la détresse, les accidents, ce qu'ils vivaient, je les aimais. Et, avec moi, à l'audience, j'amenais leur chair.» Ne jamais, bien sûr, se contenter de l'émotion. Ne jamais ressembler à ces avocats raillés dans les couloirs des palais pour leurs envolées lyriques cachant mal leur méconnaissance du dossier.

Deux affaires lui ont demandé plus encore, l'ont marqué à vie et le résument tout entier. Avocat du Dr Diallo, injustement accusé par un supérieur d'avoir, pour nuire, inversé les tuyaux de l'anesthésie et provoqué la mort d'une jeune femme, Leclerc se fait expert. Pendant un an, il apprend, le samedi, dans le service d'un ami anesthésiste. Au procès, il débarque avec un bocal à confiture Le Parfait, le même qui avait servi à recueillir le sang de la défunte.

Devant la cour et les jurés, il massacre l'expert accusateur. «Je lui dis : "Nous sommes d'accord, voici 222 ml de liquide et 778 d'air ?"» «Tout à fait !» répond l'expert. «Et ça, c'est quoi ?» triomphe Leclerc en montrant le vide au-dessus du niveau de remplissage. «Ça», c'étaient les 20 ml d'air supplémentaires que contiennent toujours ces bocal et qui foutaient par terre l'expertise. «J'ai vu les visages heureux des jurés, se souvient Leclerc, ils avaient compris que l'expert était un âne.» Diallo est sorti innocent.

L'été 1992, il part avec sa femme et ses filles, emmenant l'énorme dossier de Richard Roman, accusé avec Didier Gentil du viol et du meurtre atroce de Céline, une fillette de 7 ans. Il y passe ses vacances, quatorze heures par jour. Au retour, il plaide en province avec son ami Jean-Louis Pelletier. «Un soir, à l'hôtel, raconte Pelletier, il m'a parlé de Roman, ça l'obsédait. Je lui ai dit : "Henri, me prends pas pour un con, ton gars est dedans jusqu'au cou." Deux heures plus tard, j'étais convaincu. Roman était innocent.» Le bruit court vite que Leclerc veut l'acquittement. A son cabinet, il reçoit de petits cercueils. Lors de la reconstitution à La Motte-du-Caire (Alpes-de-Haute-Provence), il est presque lynché. En le défendant, courageuse, son associée Muriel Brouquet ramasse un coquard. Le 16 décembre 1992, c'est la fin du procès, à ses côtés, Me Alain Molla prie les jurés : «Je souhaite à Roman de retrouver le plaisir, celui de marcher pieds nus sur la terre chaude en hiver [un des hobbies de Roman, ndlr].» Leclerc marmonne : «Merde ! c'était ma fin !» Il en trouve une autre : «Nous vivrons tous ici jusqu'à la fin de nos jours avec l'image de cette enfant. Et aussi celle de cet innocent. Nous sommes tous concernés, la justice a laissé faire une chose... [aveux brutalement extorqués, détention provisoire, ndlr]. Il n'y a pas que Didier Gentil [il avait chargé Roman et a été condamné, ndlr] qui puisse dire "pardon Richard".» Après l'acquittement, les avocats fuient, par une porte dérobée, la foule qui les conspuent.

Etre utile, c'est parfois se taire. «Nous défendons des Bretons soupçonnés d'attentats, se rappelle Gérard Tcholakian. L'intérêt du client était de passer inaperçu. Henri a passé les quinze jours d'audience tête baissée, sans intervenir, fuyant micros et caméras... Ça a marché !» Parfois, il s'amuse.

Avocat de Libération dès les débuts du journal (2), il le défend, entre autres, des attaques du procureur général de Paris Paul-André Sadon qui a juré de couler Libé, en jugeant notamment les pages trop lestes. «J'ai relevé dans les chiottes du Palais de justice tous les graffitis obscènes qu'on y trouve, se marre Leclerc, et j'ai fait remarquer au juge : "Voilà ce que vous lisez tous lorsque vous y êtes ! Poursuit-on la présidence du tribunal ?"»

A l'audience, il faut le voir se concentrer. Plus rien en lui de l'homme affable. Son regard vous passe au travers, il écarte chacun, ne répond à personne. «Nous attendions, aux assises, de plaider une affaire plutôt banale, rapporte Me Jean-Yves Leborgne. Il me regardait comme si je lui parlais une langue étrangère. J'ai alors réalisé son angoisse, son investissement presque démesuré.» «L'enfer est d'avoir une affaire avec lui car c'est un terrible pessimiste, ajoute Me Philippe Lemaire, il vous serine "on n'y arrivera jamais, c'est terrible ce qu'il y a contre ce type-là !"».

Ses colères aussi sont célèbres. «50 ans de colère», a déclamé Me Jean-Pierre Mignard pour les 50 ans de palais de Leclerc. Ses rages, il y en eut beaucoup durant l'aventure du mythique cabinet Ornano, coopérative d'avocats, consultations permanentes, qui devait permettre de défendre ceux qui n'en avaient pas les moyens. Jean-Louis Pelletier se souvient de l'une d'elles. Ils étaient adversaires. Pelletier partie civile, Leclerc à la défense d'une empoisonneuse. «Je plaidais la veille au soir, et, connaissant sa puissance d'investissement dans un dossier, j'ai fait ce que j'ai pu... et j'ai eu une idée.» Pelletier désigne aux jurés le mur blanc qui les entoure. «Je leur ai dit : "Attention, demain, avec Leclerc, ce sera époustouflant, et ce mur, à la fin, vous le verrez noir !"» Sur son banc, Leclerc écume. «A la sortie, blanc de fureur, il me fonce dessus, s'amuse Pelletier, me bouscule, me traite de salaud et s'en va.»

Plaider, c'est l'aboutissement. «Je veux faire aimer l'accusé, espère Leclerc, ou au moins éviter qu'on le déteste. Je deviens l'accusé et je le défends.» Thierry Lévy renchérit : «Même dans les atmosphères les plus haineuses, il réussit à envelopper la salle de ses rondeurs, de tout son corps, c'est physique, il fait passer quelque chose aux jurés : "En voilà un brave homme

Celui qu'il défend ne peut être si mauvais." En fait, il entre dans la peau de l'accusé aux yeux de tous.» «Leclerc ne plaide pas. Il parle.

Tout simplement. Il parle au juge, au juré ou à son adversaire, comme on parle à un ami, en lui confiant ses certitudes, ses doutes, ses interrogations. Ce n'est pas un discours ni une homélie grandiloquente, c'est une conversation», reprend Maurice Peyrot, qui fut chroniqueur judiciaire au Monde.

Parfois, il arrive même qu'il chante : «Tout ça n'empêche pas, petit Nicolas, la Commune n'est pas morte et, Pierrot, tu seras vivant...» fredonne-t-il à la fin de sa plaidoirie pour la famille du militant Pierre Overney, abattu en 1972 par un vigile de Renault. Après un silence absolu, il y eut des applaudissements, des larmes aussi. «C'était la fin du gauchisme de Mai 68, la fin d'une époque, dit l'avocat. Ils pleuraient Pierrot et ils applaudissaient la fin d'un rêve. On peut faire de belles choses quand on est d'une absolue sincérité.» En 1999, avec Hervé Témime, il est commis d'office à Versailles pour les mutins d'une prison à Tahiti. «Il a fini en chantant "Tiare, Tiare", symbole de Tahiti et de la liberté, s'émerveille Témime, la salle et les jurés pleuraient. Leclerc est le plus grand d'entre nous. Quand il a fini de plaider, tu ne te dis pas "quel numéro !" mais "il a raison".»

Rarement partie civile, il l'a été, selon beaucoup, une fois de trop, contre Omar Raddad. Des mois durant, il est attaqué, vilipendé, hué. Comment a-t-il pu ? Lui, l'avocat des pauvres, de la présomption d'innocence, celui qui se targue de haïr l'injustice... «Ma conviction, dit-il, est absolue et le demeure, tout ce que l'on a raconté sur l'innocence d'Omar ne tenait pas debout. Je ne regrette rien, les victimes ont droit à un avocat qui leur donne une voix.»

La semaine dernière, à la fête des 50 ans, Jean-Pierre Mignard l'a mimé. Cheveux ébouriffés, le rabat de travers, la voix douce qui parle aux juges comme il parle aux jurés. Cette conversation intime qui le caractérise et qui effraye les magistrats car, ils le savent, un emmerdement se profile... «Monsieur le président, il y a, je me permets de vous le faire remarquer, il y a un petit problème, et, si l'on regarde bien, un gros, même ! Je m'explique ! Comment, monsieur le procureur ? Mais si, mais si, eh bien, je vais vous le dire...» Un avocat.

(1) Concours d'éloquence qui, chaque année, distingue douze jeunes avocats.

(2) Il l'est toujours.

SIMONNOT Dominique